

avant la fin de l'année, et le financement de la place en maison-relais sera fixé, de manière homogène, à 16 €.

5/ Mobiliser l'ensemble du parc de logements existants, en particulier dans le parc locatif social. Je vous demande d'assurer une gestion du contingent préfectoral adaptée aux enjeux du droit au logement et de la mixité sociale, et de négocier avec les autres réservataires des logements sociaux la mobilisation d'une part de leur contingent en faveur des personnes déclarées prioritaires par la commission de médiation pour le droit au logement opposable.

6/ Tenir les objectifs du plan de cohésion sociale et du PARSA : il faut construire 20 000 logements très sociaux par an et 9 000 places de maisons relais avant la fin de la période 2008-2012. Afin de favoriser l'émergence de projets, vous effectuerez un repérage des disponibilités foncières ou immobilières existantes ou des opérations immobilières programmées qui pourraient les intégrer.

Je compte sur votre engagement en faveur de cette politique publique qui est un devoir de solidarité nationale.

Vous rendrez compte au préfet délégué général pour la coordination des politiques de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, ainsi qu'à la ministre du logement et de la ville et au haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, de la programmation pluriannuelle de vos actions, puis des résultats obtenus sur la base d'un rapport mensuel.



François FILLON